



BUREAU PLENIER

*du mardi 8 septembre 2026 à 17h30
en visio à Lyon et à Cournon.*

Président : Pascal PARENT (Lyon).

Présents à Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Chrystelle RACLET et Daniel THINLOT.

Présents à Cournon : Lilian JURY, Thierry CHARBONNEL et Guy POITEVIN.

Présents en visio : Jean-Marc SALZA.

Assistent à Lyon : Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY et Eddy ROSIER.

Excusés : Nicole CONSTANCIAS et Dominique DRESCOT.

80-80-80-80-80-80-80-80-80-80-

Le Bureau Plénier adresse ses vœux de prompt rétablissement à Nicole CONSTANCIAS, absente pour raisons de santé.

Le Président informe les membres du Bureau des décès de :

- Yves DESCHAMPS, ancien Vice-Président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Michel GENTHON, ancien Conseiller Technique Régional de la Ligue du Lyonnais.

Le Bureau Plénier adresse ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ Point licences.

Un point complet est réalisé sur l'état des licences au 6 septembre.

La Ligue comptabilise :

- 180 951 licences validées ;
- contre 188 196 licences à la même date la saison précédente.

L'écart apparent est de - 4 %, mais près de 3 300 licences demeurent en attente de validation administrative. Une fois ces dossiers intégrés, et si l'on rajoute les ayants-droit, la baisse réelle serait limitée à environ -1,1 %.

Les échanges mettent en évidence :

- une situation globalement stable ;
- une baisse qui demeure concentrée sur le football d'animation ;
- une diminution toujours sensible du football féminin ;
- l'effet encore difficile à mesurer du Pass Sport, désormais rétabli sous des conditions plus restrictives.

Le Bureau considère que la tendance reste raisonnable à ce stade de la saison.

✓ **Calendrier des manifestations (premier semestre 2026/2027).**

Le Bureau procède à plusieurs ajustements du calendrier.

Principales modifications

- Report du Conseil de Ligue du 3 octobre au 10 octobre à la demande du District de la Haute-Loire.
- Organisation d'un collège exceptionnel des Présidents de District consacré à la régionalisation de la formation le 9 octobre à Lyon.
- Confirmation des principaux rendez-vous du second semestre.

Parmi les échéances rappelées :

- Tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe de France : 16 septembre.
- Tirage au sort du 5^{ème} tour : 30 septembre.
- Séminaire des Présidents de Ligue : 25 et 26 septembre à Dijon.
- Réunion interligues à Aix-en-Provence : 21 et 22 septembre.
- Assemblée Générale de la Ligue : 5 décembre.
- Accueil de l'équipe futsal de La Réunion en novembre dans le cadre de sa participation à la Coupe Nationale Futsal.

Un courrier de convocation relatif au collège exceptionnel du 9 octobre sera adressé rapidement aux Districts.

✓ **Retour sur les réunions de rentrée des clubs des 25 et 27 août 2026.**

Le Bureau dresse un bilan positif des réunions de rentrée organisées :

- à Cournon ;
- à Tola Vologe.

Les échanges avec les clubs ont été jugés constructifs et la participation satisfaisante.

Pour la saison prochaine, il est proposé :

- d'inviter également les clubs ne disposant que d'équipes de jeunes en Ligue ;
- de réorganiser la réunion de Lyon pour dégager un temps plus important à la réunion spécifique Futsal.
- d'améliorer les dispositifs de prise de parole en salle afin de mieux entendre les questions des clubs.

✓ **Retour sur le collège des Présidents de la LAuRAFoot du 30 août 2026.**

Le Président informe le Bureau du nouveau dispositif mis en place par la FFF concernant la part variable des contrats d'objectifs.

La Ligue devrait disposer d'une enveloppe d'environ 275 000 € à répartir entre la Ligue et les Districts.

Les membres conviennent de poursuivre la réflexion sur :

- une part fixe garantie à chaque District ;
- une part variable calculée selon des critères à définir ;
- une enveloppe conservée au niveau de la Ligue pour ses propres actions.

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du collège des Présidents de District du 9 octobre.

Par ailleurs, la date du 1^{er} mai est confirmée pour la finale régionale U13 Pitch, un point FAFA a été fait et le Collège souhaite qu'une plénière de Discipline soit organisée à la rentrée 2027.

Enfin, les Conventions Ligue/Districts : 1. Financière / 2. ETR, ont été signées et seront renvoyées à la FFF.

✓ **Réunion inter-ligues des 21 et 22 septembre 2026.**

Le Bureau évoque la participation de la Ligue à la réunion interligues organisée les 21 et 22 septembre à Aix-en-Provence.

Les ateliers porteront principalement sur :

- l'éthique ;
- la probité ;
- la communication entre la FFF et les Ligues/Districts ;
- l'adaptation de la pratique au changement climatique ;
- la formation et l'emploi.

En plus des personnes déjà invitées, la LAuRAFoot doit choisir deux membres du Conseil de Ligue pour se rendre à cette réunion interrégionale.

Après échanges, le Bureau désigne Pierre LONGERE et Chrystelle RACLET comme représentants élus complémentaires de la Ligue.

Chaque instance (Ligue et Districts) fera son affaire de ses inscriptions et de son déplacement pour cette réunion.

✓ **FAFA 26/27 : schéma régional de la LAuRAFoot et répartition des enveloppes régionales.**

Point vu lors du Collège des Présidents de District.

✓ **Adhésions AE2F et COSMOS.**

Le Bureau Plénier confirme le renouvellement de l'adhésion de la ligue à l'AE2F pour cette saison.

Celle au COSMOS se fait ensuite automatiquement.

✓ **Procédure délivrance licences Dirigeants/Volontaires des centres de gestion de la LAuRAFoot.**

Le Bureau examine les conséquences de la création des centres de gestion « Ligue » et « Districts » permettant la délivrance de licences directes aux membres des instances conformes aux critères des Journées des bénévoles de la FFF.

Une réflexion est menée sur :

- l'utilisation des licences dirigeants ;
- les licences volontaires ;
- le maintien éventuel des cartes d'ayants droit.

Après échanges, il est rappelé que :

- les membres des Conseils de Ligue et de District peuvent être titulaires d'une licence dirigeant ;
- les membres de commissions peuvent bénéficier d'une licence volontaire ;
- les cartes d'ayants droit restent possibles mais devront être limitées aux besoins strictement identifiés.

Il est décidé :

- le maintien du dispositif licences dirigeants et volontaires pour la ligue et les districts tel que prévu.
- la limitation de l'utilisation des cartes d'ayants droit (par exemple pour les arbitres honoraires).
- la transmission aux Districts des procédures de création des licences dématérialisées.

✓ **Point RH**

Le Président informe le Bureau de plusieurs mouvements au sein de l'ETR.

Arbitrage :

Wilfried BIEN a été recruté par la Direction de l'Arbitrage de la FFF pour assurer des missions liées au développement de la VAR dans les compétitions LFFP (D1 Arkema). Son départ interviendra au 1er octobre.

Un recrutement devra être engagé rapidement pour assurer son remplacement.

Technique :

Le Bureau prend également acte :

- du départ de Sébastien DULAC vers des missions fédérales à la Direction Technique Nationale, remplacé par Fabien CICCHILLITTI pendant une saison avant la prise de poste de Jérôme HERNANDEZ (District 69) en tant que CTR Formation la saison prochaine ;
- du recrutement de Jérôme GUICHARD sur les missions relevant du statut des éducateurs suite au départ d'Ilyes FETISSI ;
- du changement de poste de Wahid CHAOUKI qui quitte son CDI dans l'Allier pour des missions en lien avec la formation sur le site de Yenne, ceci pour des raisons personnelles ; le recrutement pour son remplacement dans l'Allier est en cours, Pierre BERTHAUD et Pascal PEZAIRE se rendront au District ce jeudi pour effectuer les entretiens avec Guy POITEVIN.

✓ **Joueurs frontaliers franco-suisses**

Un point spécifique est réalisé sur les difficultés rencontrées pour les jeunes licenciés frontaliers évoluant précédemment en Suisse et qui souhaitent retourner jouer dans un club en France.

La Fédération aurait assoupli récemment son interprétation afin de permettre à nouveau l'enregistrement de ces licences.

A priori les licences ont été débloquées mais une vérification auprès du service licences sera faite dès le lendemain du présent bureau.

✓ **Transmission des feuilles de match**

Le Président rappelle l'existence d'une disposition réglementaire de la LAuRAFoot adoptée récemment sur la transmission tardive des feuilles de match avec notamment l'application de points de pénalité. Une vérification sur la bonne application de cette disposition sera faite dès le lendemain du présent bureau.

✓ **Développement du futsal**

Le Bureau examine une demande du District du Puy-de-Dôme visant à encourager la pratique futsal chez les jeunes.

Les échanges portent sur :

- la possibilité d'utiliser les licences football libre pour participer à des compétitions futsal de développement ;
- les conséquences statistiques en matière de nombre de licenciés futsal ;
- la manière de valoriser davantage les pratiquants.

Il conviendra de confirmer la possibilité d'utiliser les licences football libre pour certaines pratiques de développement.

Il est aussi demandé à l'ETR de présenter un projet permettant d'augmenter le nombre de licences futsal enregistrées.

✓ **Week-end national des bénévoles**

Lilian JURY confirme l'organisation du déplacement à Clairefontaine les 19 et 20 septembre.

- 64 bénévoles confirmés ;
- sur 67 places attribuées à la Ligue.

Les chefs de délégation désignés sont Abtisse HARIZA pour Lyon et Stéphanie PERENNOU pour Cournon.

2. **Compétitions.**

✓ **Point sur les Coupes.**

Coupe de France Crédit Agricole :

Les deux premiers tours se sont déroulés sans incident majeur.

Bilan :

- 11 forfaits au premier tour ;
- aucun forfait au deuxième tour ;
- bonne mobilisation générale des clubs.

Coupe Gambardella Crédit Agricole :

Le Bureau constate un nombre de forfaits plus important.

Pour la prochaine saison, il faudra effectuer le tirage du premier tour plus tôt et prévoir une programmation plutôt le dimanche afin de faciliter les désignations arbitrales, les arbitres étant en Assemblée Générale le samedi.

✓ **Début des championnats.**

Le Bureau examine plusieurs situations particulières.

Le forfait général des SAUVETEURS BRIVOIS est enregistré en U15. Amende minorée du fait que ce forfait intervient avant le début de saison.

Horaires des rencontres :

Les membres débattent de l'augmentation des demandes de décalage des matchs au-delà de 15h00 le dimanche.

Les motifs avancés concernent principalement :

- l'utilisation des terrains d'échauffement ;
- l'occupation des installations par plusieurs équipes ;
- les contraintes d'organisation des clubs.

Il est décidé de maintenir la position actuelle, à savoir le refus des dérogations systématiques.

Le sujet pourra faire l'objet d'une réflexion plus large ultérieurement.

✓ **Amendement règlement Futsal R2.**

Le Bureau Plénier décide de modifier l'article 4.1 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal comme suit, conformément à la décision du Bureau Plénier du 31 juillet 2026 d'organiser un championnat en deux phases pour la saison 2026/2027.

ARTICLE 4 – SYSTEME DES EPREUVES

Article 4.1 – Les compétitions se disputent sous forme de championnat de la manière suivante :

- En R1 Futsal : une poule unique à 12 équipes en une seule phase par matchs aller-retour.

- En R2 Futsal :

~~Une poule unique à 14 équipes en une seule phase par matchs aller-retour.~~

Le championnat senior masculin Futsal R2 se dispute en deux phases :

- Première phase : deux poules géographiques (1×7 et 1×8 équipes) qui s'opposeront en matches aller/retour (soit 14 journées et 12 rencontres pour la poule de sept et 14 rencontres pour la poule de huit) ;

- A l'issue de cette première phase et après un classement qui sera établi mis à jour des sanctions disciplinaires et/ou réglementaires qui peuvent l'impacter, une seconde phase aura lieu avec trois poules:

• une poule de Play-off de cinq équipes (les deux premiers de chaque poule et le meilleur troisième (1) des deux poules) qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) accession(s) en R1.

Les points de la première phase ne seront pas conservés mais les sanctions disciplinaires infligées lors de la première phase seront maintenues.

(1) – Départage du meilleur troisième

Un classement sera établi sur la base d'un mini-championnat en comptant le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour par l'équipe concernée entre les cinq premiers de chaque poule de la première phase.

A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de points entre les clubs à départager, seront appliqués les critères suivants :

1/ Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs.

2/ Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs.

3/ Meilleur classement au Challenge du Fair-Play.

4/ Par tirage au sort.

• deux poules de Play-down (2×5 équipes) déterminées en tenant compte des classements de la première phase et selon des critères géographiques, qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) relégation(s) en District.

Les points de la première phase ne seront pas conservés mais les sanctions disciplinaires infligées lors de la première phase seront maintenues.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes dans la même poule à l'issue de la première ou de la deuxième phase, les équipes seront départagées selon les critères de l'article 23.3 des Règlement Généraux de la LAuRAFoot.

A l'issue de la première phase, seule une équipe réserve d'une équipe évoluant en Futsal R1, la mieux classée (en poule A et en poule B) et en position d'accéder en poule haute, pourra accéder à cette poule en seconde phase. Ainsi, deux équipes réserves de Futsal R1 maximum pourront accéder à la poule de play-off.

Si une équipe est déclarée forfait général au cours de la première phase, elle sera placée numériquement dans une poule de Play-down.

Les deux premiers de la poule de Play-off – sauf empêchement réglementaire ou disciplinaire – accéderont au niveau Futsal R1.

Si pour une raison quelconque, l'une des deux équipes ou les deux équipes classées première et deuxième ne pouvaient accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la poule accèdera à sa/leur place. Cette possibilité ne va pas au-delà du quatrième de cette même poule.

Les modalités d'accession des Districts et de rétrogradation de Ligue seront déterminées chaque saison par le Conseil de Ligue qui suivra la date limite du 10 octobre.

Pour être éligibles à l'accession en R2 Futsal, les équipes doivent avoir participé à un championnat de District étant allé à son terme avec un minimum de huit équipes.

✓ **Règlement Coupe U16 F.**

Le Bureau valide définitivement :

- les 16 équipes participantes ;
- les oppositions du premier tour ;
- les principes d'organisation de la compétition.
- Le règlement de la compétition proposé.

Les modalités disciplinaires feront l'objet d'une rédaction spécifique afin de tenir compte du caractère expérimental de cette compétition et éviter de trop pénaliser les clubs participants.

Le règlement définitif sera mis en ligne en début de semaine prochaine.

3. **Technique.**

✓ **Remise régionale du label fédéral. Elus présents ?**

Pierre BERTHAUD présente le déroulé prévu de la journée de la rentrée du foot avec la remise régionale du label fédéral à Misérieux-Trévoux le 23 septembre.

Le Bureau souhaite :

- privilégier une remise officielle en fin d'après-midi car Pascal PARENT n'est pas disponible le midi ;
- favoriser une forte participation des élus et partenaires ;

Seront présents pour cette remise : Joël MALIN, Pascal PARENT (si elle a lieu en fin d'après-midi) et Pierre LONGERE. Patrick PION sera également présent pour représenter la DTN. A voir si Patrick BELISSANT sera présent ou non pour la Commission Label.

Le Président demande à ce que soit donné à cet événement une visibilité régionale importante.

Par ailleurs, un point sur les faits disciplinaires 2025/2026 des clubs labellisés et de leurs éventuelles conséquences est à prévoir pour le prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue.

4. **Arbitrage.**

✓ **Retour sur les AG des 29 et 30 août 2026.**

Eddy ROSIER présente le bilan des Assemblées Générales d'arbitres de début de saison à Tola Vologe.

Les principaux points concernaient :

- la présentation des nouvelles lois du jeu ;
- le déploiement du carton blanc avec sa distribution à tous les arbitres ;
- La distribution de nouveaux brassards à porter par les éducateurs (en cas d'oubli ou de perte par les clubs).
- les tests physiques décentralisés : cela a été très apprécié par les arbitres car ils se sont déroulés plus près de chez eux et en soirée et il a été constaté moins d'échecs que l'année dernière.
- la formation des arbitres ;
- la remise de distinctions aux arbitres méritants.

Eddy remercie tous ceux qui étaient présents : Outre le Président PARENT, Pierre LONGERE, Chrystelle RACLET, des représentants de la Commission Régionale de Discipline et de la Commission Régionale d'Appel, et Sébastien DULAC qui a également animé une présentation.

Le quatuor arbitral du match OL – LE HAVRE a pris aussi de son temps pour venir sur site et un échange sous forme de questions/réponses avec les arbitres a eu lieu. Cela a été très apprécié.

Le Bureau Plénier prend acte du très bon déroulement de ces rassemblements.

✓ **Dispositifs « Exclusion temporaire » et « Temps mort ».**

- Prise en compte des cartons blancs par Foot 2000.

Richard DEFAY a envoyé le processus envisagé aux districts. C'est un test pour le moment.

Des correctifs pourront être apportés si nécessaire mais il est indispensable que les districts qui utilisent le dispositif puissent disposer d'un outil en permettant le bon traitement.

- Port du brassard par les éducateurs responsables d'équipes = à rentrer aussi dans la FMI (manuellement).

Une tolérance est accordée jusqu'au 30/09, date après laquelle les clubs seront amendés.

1. **Point Juridique.**

✓ **Dossiers CNOSE, 1 Tribunal Administratif et 1 CF Supérieure d'Appel**

Un point est fait sur les dossiers récents.

Trois propositions de conciliation ont été rendus fin août / début septembre et le Bureau Plénier les a toutes refusées (F.C. LA TOUR SAINT CLAIR, J.S. CELLIEU et F.C. NIVOLET).

Le J.S. CELLIEU a saisi le Tribunal Administratif. Le dossier a été transmis à notre avocat.

La Commission Supérieure d'Appel (FFF) a confirmé la décision de notre Commission Régionale de Discipline concernant le dossier du F.C. LYON où de graves incidents avaient eu lieu après une rencontre de Régional 2 Féminine.

Une nouvelle audience de conciliation est prévue le 15 septembre dans le cadre d'un dossier opposant la LAuRAFoot au FC BONSON SAINT-CYPRIEN (Loire).

2. **Questions et/ou points divers.**

✓ **Chrystelle RACLET / Engagement :**

- Protocole Futsal mis en place (Compétitions)

Le Bureau effectue un large point de situation.

Plusieurs configurations sont validées :

- clubs autorisés à jouer normalement ;
- clubs soumis à protocole ;
- clubs évoluant à huis clos ;

Est également évoqué le cas particulier du club France FUTSAL RILLIEUX 69 confronté à l'absence de gymnase.

Il est décidé par le Bureau Plénier que le club devra :

- trouver une solution d'accueil ;
- ou jouer ses rencontres à l'extérieur.

Aucun aménagement spécifique du calendrier n'est retenu.

- Lancement Dispositif Next Gen Coaches (Mixité)

Dans le cadre du déploiement du programme NEXT GEN Coaches pour la saison 2026-2027, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football souhaite constituer sa nouvelle promotion de **jeunes filles souhaitant découvrir et s'investir dans le rôle d'éducatrice de football**.

La journée de lancement aura lieu le samedi 17 octobre à Tola Vologe.

Pour plus d'informations, voir l'article sur le site internet de la LAuRAFoot : [Cliquer ici](#).

✓ **Pierre LONGERE : courrier CLERMONT FOOT 63 sur sa participation en Coupe LAuRAFoot.**

Pierre LONGERE fait part aux membres du Bureau Plénier du courrier du CLERMONT FOOT 63 demandant à être exceptionnellement exempté de la participation de son équipe réserve évoluant en seniors R1 en Coupe LAuRAFoot.

Le club justifie cette demande par le fait que les joueurs de la même équipe sont également engagés en UEFA Youth League cette saison, avec potentiellement des déplacements importants en milieu de semaine, ce qui ne leur laisserait que très peu de temps de repos entre les matchs, d'autant plus que certains joueurs sont encore scolarisés.

Le club souhaite garder ses joueurs sous bonne condition physique pour la Youth League où il représentera la France mais aussi la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

➔ Le Bureau Plénier donne à titre exceptionnel une suite favorable à la demande du club et souhaite bonne chance au club en UEFA Youth League qui est une très belle compétition.

✓ **Délégations.**

Du fait du nombre croissant des besoins de délégation sur les matchs de notre ligue, accentué par la mise en place des protocoles Futsal, le Bureau Plénier fait sienne la proposition de Pierre LONGERE de solliciter des membres du Conseil de Ligue pour assurer une à deux fois par saison, des délégations sur les compétitions régionales. Pierre LONGERE évoquera ce point au prochain Conseil de Ligue.

✓ **Installations Tola Vologe**

En fin de réunion, un point est réalisé sur les difficultés d'utilisation des installations de Tola Vologe.

Les conditions climatiques ont fortement dégradé certains terrains, entraînant des tensions sur la répartition des créneaux entre :

- pôles,
- arbitrage,
- formation,
- activités techniques.

Un accord avait été trouvé avec le LOU Rugby pour que l'on puisse utiliser certains de ses terrains de la plaine des jeux de Gerland mais cette facilité prendra fin au 30/09.

Une réflexion globale sera engagée afin :

- d'optimiser l'occupation des installations ;
- de rechercher des solutions complémentaires auprès d'autres structures ;

Il faudra aussi mieux anticiper durablement les conséquences du changement climatique sur les équipements sportifs dont ceux de la ligue.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, le Président remercie l'ensemble des participants pour leur contribution aux travaux.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

La séance est levée à 21h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE